Dossier technique "Chapes et carrelage" - Mise en œuvre de sous-couches isolantes (11)

Avril 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait brièvement le point sula mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chapes ou dalle flottantes et sous carrelage scellé (NF DTU 52.10).

Types de sous-couche

Les sous-couches isolantes peuvent être des isolants thermiques, acoustiques ou thermo-acoustiques.

Pour être utilisées sous chape flottante ou carrelage scellé, les sous-couches doivent bénéficier d'un classement sol qui se présente sous la forme suivante :

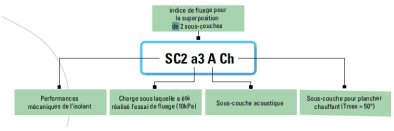

Ce classement permet de déterminer si une sous-couche peut être associée à une autre avant la pose de la chape ou du carrelage scellé.

Pour ce faire, il convient de vérifier que la somme des indices i des rubriques ai ou bi ne dépasse pas la valeur 4.

En cas de superposition, le classement résultant est SC2. Il conviendra alors de réaliser une chape répondant à ce classement.

Supports : âge

Se reporter au tableau de la section 2 - §2 [article (5) dans Infociments]

Supports : planéité

Le support destiné à recevoir la sous-couche isolante doit avoir une planéité :

• de 7 mm sous la règle de 2 m pour des sous-couches acoustiques minces de moins de 5 mm d'épaisseur ;

• de 3 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous la règle de 0,20 m pour des sous-couches isolantes supérieures ou égales à 5 mm et/ou en cas de superposition de sous-couches isolantes, ce qui nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol ou d'un ravoirage tels que décrits dans la norme NF DTU 52.10 P1-2 (CGM).

Le support destiné à recevoir la sous-couche isolante doit avoir une planimétrie générale définie de la manière suivante : en un point du support distant de « d » mètre du point de référence le plus proche, l'écart de niveau admissible est de ± (0,005 + 0,001 × d).

Auteur

Cimbéton

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr